

Votants : 78  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

### FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES NEUTRALISATION

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGÉ, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

#### **Titulaires absents suppléés :**

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

#### **Titulaires absents :**

Annick BAMBERGER, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY

#### **Titulaire absent excusé :**

Gérard LABORDERIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200928-C9-09-2020-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

### FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES NEUTRALISATION

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 portant notamment sur la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé les nouvelles durées d'amortissement pour les subventions d'équipement figurant au chapitre 204.

Le décret susvisé permet également aux établissements publics de coopération intercommunale de bénéficier de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. En neutralisant, il réduit l'impact de la charge d'amortissement sur ces dépenses de fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) verse à ses communes membres des subventions d'équipement sur les comptes 2041411 et 2041412 de la section d'investissement. Ne connaissant pas le caractère pérenne et reconductible de ce dispositif dans le temps, il est proposé de neutraliser ces dépenses.

Sur le budget 2020, la neutralisation s'appliquera à l'amortissement des seules subventions versées depuis 2017 au titre du PACT.

L'opération de neutralisation se traduira par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- L'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040,
- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées depuis 2017 dans le cadre du PACT.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**